



CNC des ARS du 10 avril 2025

Fédération UNSA Santé - Cohésion Sociale

Déclaration préalable

1. Notre ministère veut-il vraiment du dialogue social ?
2. Vous avez dit simplification des missions en ARS ?
3. A quoi s'attendre d'un programme support unique santé/travail ?

1. Notre ministère veut-il vraiment du dialogue social ?

Sur la forme de ce CNC, on peut mieux faire !

Lors de nos vœux 2025 présentés en CNC du 28 janvier dernier, nous avons souhaité la reprise d'un dialogue social constructif. Si l'ordre du jour du CNC d'aujourd'hui répond partiellement à cette demande, son organisation nous déplaît profondément. Alors que l'article 6 du règlement intérieur du CNC prévoit que les représentants sont informés au moins 15 jours avant de la date de réunion, nous n'avons reçu la convocation que 10 jours avant.

De plus, une partie seulement des documents préparatoires a été transmise. Ce qui semble de la désinvolture compromet encore un peu plus l'exercice de notre mandat et fragilise un dialogue social déjà très dégradé au sein de notre ministère. Nous n'avons donc reçu aucun document sur le second sujet relatif aux mesures de simplification des missions, alors que nous savons par ailleurs que la contribution du collège des Directeurs généraux d'ARS a été transmise depuis un certain temps aux ministres. Or ce sujet est primordial pour les agents des ARS, dans un contexte budgétaire difficile.

Sur le fond, on assiste à un sacré tour de prestidigitation

Le document de « *présentation du budget 2025 du groupe ARS* » élaboré par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS) mentionne un plafond d'emplois de 8.273 ETPT, certes en baisse de 69 ETPT (suppression de 50% des emplois SEGUR et des derniers renforts pour les Jeux Olympiques) mais, au final, en augmentation avec une légère hausse des emplois socles (+ 5 ETPT).

Cet état d'euphorie est cependant vite tempéré par une seconde information moins emballante : la baisse des dotations de fonctionnement versées aux ARS en 2025 à hauteur de 20M€. On évoque pudiquement à ce titre « *la participation des ARS à l'effort national de réduction des dépenses publiques* ».

En réalité, le ministère a décidé de ne plus notifier d'autorisation de plafond d'emploi aux ARS mais seulement leurs moyens financiers de fonctionnement qui baissent sensiblement et conduisent les directeurs à supprimer de nombreux postes. Selon un recensement de l'**UNSA**, ces suppressions s'établissent en 2025 entre 250 à 300 - bien loin des chiffres anesthésiants de la DFAS - et concernent essentiellement des agents contractuels en contrat à durée déterminée qui sont remerciés sans cérémonie.

L'**UNSA** demande qu'un bilan soit effectué de ces suppressions de postes, faisant apparaître les profils et compétences qui disparaissent. Nous souhaitons aussi savoir ce qui est prévu concernant la réduction du nombre des coûteux emplois COMEX en ARS, ainsi que les conditions de leur renouvellement triennal en 2025 au regard des restrictions budgétaires.

Les ARS devraient aussi revoir leurs organigrammes internes afin de les rendre compatibles avec ces restrictions budgétaires.

2. Vous avez dit simplification des missions en ARS ?

Le silence assourdissant des ministres

Sur la simplification des missions, les choses sembleraient évoluer mais nous n'avons rien à nous mettre sous la dent. Les propositions de simplification transmises par le collège des Directeurs généraux d'ARS aux ministres n'ont jamais été présentées aux organisations syndicales. Or ce sujet est majeur pour les agents qui sont confrontés à une charge de travail toujours plus lourde et plus complexe. Les risques psychosociaux augmentent dans les services et la plupart des ARS n'ont pas mis en place les mécanismes réglementaires de prévention, signalement et gestion des RPS.

Alors que les attaques politiques se poursuivent contre les ARS, le silence médiatique des ministres est assourdissant. Une commission d'enquête a pourtant été créée en février dernier au Sénat avec pour objectif d'examiner si les agences et opérateurs de l'Etat – dont les ARS – répondent toujours au besoin qui a suscité leur création. Il est prévu qu'elle achève ses travaux avant le 5 août 2025. Le Directeur général de la santé et le Président du collège des Directeurs généraux d'ARS ont été auditionnés ensemble le 18 mars mais apparemment aucune information n'est prévue là-dessus en CNC.

Des représentants des Directeurs d'ARS inaudibles en CNC

Au silence assourdissant des ministres répond comme en écho muet celui des représentants des Directeurs généraux des ARS qui siègent au CNC mais qui de fait ne contribuent quasiment jamais aux débats au sein de cette instance.

S'ils n'ont pas d'idée, pas d'opinion et pas de proposition à faire, l'**UNSA** propose au SGMAS de les remplacer par une intelligence artificielle.

3. A quoi s'attendre d'un programme LOLF unique santé / travail ?

Nous avons appris incidemment lors du CNC du 28 janvier dernier que les deux programmes support LOLF des secteurs santé – social (124) et travail (155) avaient été fusionnés au sein d'un programme unique par décret 2024-1253 du 30 décembre 2024, dans le cadre du budget de l'Etat pour 2025.

Ce programme unique numéroté 55 et appelé « *Soutien des ministères sociaux* » figure au sein de la mission « *Travail, emploi et administration des ministères sociaux* ». Il regroupe l'ensemble des moyens de fonctionnement et détermine les plafonds d'emplois sur les deux secteurs santé–social et travail, y compris les subventions de fonctionnement versées aux ARS hors assurance maladie.

Cette situation est très inquiétante car il sera dorénavant difficile de garantir l'exécution budgétaire des masses salariales respectives des deux secteurs santé-social et travail. Rappelons que les effectifs du secteur santé-social représentent 61% du total (12.409 agents) contre 39% pour le secteur travail (7.946 agents) fin 2023. La fongibilité rendue théoriquement possible entre dépenses de personnel au sein de ce programme fusionné nous préoccupe, compte tenu des priorités politiques clairement tournées vers l'emploi et le travail.

L'**UNSA** demande aux ministres – Madame VAUTRIN et Monsieur NEUDER - de prendre l'engagement qu'il n'y aura pas de fusion des instances de dialogue social entre les deux secteurs. Le maintien d'instances dédiées au seul secteur santé-social et aux ARS constitue une garantie minimale que les agents seront bien représentés, en permettant notamment que les organisations syndicales de ce secteur puissent continuer à défendre les moyens de fonctionnement des services chargés des politiques publiques de santé et de solidarité.

Représentants UNSA au CNC des ARS		
Titulaires		
Emmanuelle SANGNIER	Technicienne sanitaire	ARS Pays-de-Loire
Stéphane BERNARD	Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	ARS Ile-de-France
Thierry MATHIEU	Médecin inspecteur de santé publique	ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Alexandra FRANCOS	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale	ARS Normandie
Florence LEPAGNOL	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Ile-de-France
Suppléants		
Samuel MOOTHEN	Technicien sanitaire	ARS La Réunion
Thierry FOUERE	Médecin inspecteur de santé publique	ARS La Réunion
Vincent CAMPANO	Secrétaire administratif	ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Vanessa LORTO	Attachée d'administration de l'Etat	ARS Martinique
Carole MORLAN SALESSE	Pharmacienne inspectrice de santé publique	ARS Occitanie